



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-Décembre, Le Conseil municipal de la commune de Saint-Martial-sur-Isop dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Pierre BACHELLERIE, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 15/12/2023

Secrétaire de séance : M. Christophe JULIEN

Présents : M. Pierre BACHELLERIE, M. Denis LAGRANGE, M. Jean-Pierre VILLESANGE, M. Christian MALE, M. Michel THARAUD, M. Jean-Marie VAN DEN BROECK, Mme Chantal BOULLE, M. Jean LUTIER et M. Christophe JULIEN.

Absentes : Mme Yveline KASIKCI et Mme Pascale SETTERS

Ouverture de la séance à 20 heures et 30 minutes.

Le procès-verbal du 22 Novembre 2023 a été arrêté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

DÉFINITION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

M. Pierre BACHELLERIE donne lecture de la lettre du Préfet de La Haute-Vienne au Conseil municipal concernant la nécessité de définir rapidement, commune par commune les zones d'accélération d'énergies renouvelables afin de l'intégrer dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

M. Pierre BACHELLERIE présente au Conseil municipal la carte de la commune sur laquelle est présentée différentes Zones d'Accélération d'Énergies Renouvelables (éolien et solaire) mais aussi les Zones Naturelles (interdits à tout aménagement) sur la base du PLUI et des différentes réglementations existantes. M. Pierre BACHELLERIE informe que toutes les zones d'accélération ne seront pas forcément utilisées et que cette carte sera en consultation en mairie en 2024.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide que les Zones d'Accélération d'Énergies Renouvelables et les Zones Naturelles présentées sont acceptées à 7 voix pour, 1 voix contre et 1 voix d'abstention.

OPPOSITION AU CHANGEMENT DU MODE DE GARDIENNAGE DE LA DÉCHETTERIE DE MAILHAC-SUR-BENAIZE

M. Pierre BACHELLERIE informe au Conseil municipal le Projet du SYDED concernant le changement du système de gardiennage de la déchetterie de Mailhac-sur-Benaize. Celui-ci souhaite prendre en gestion directe le gardiennage de la déchetterie. En conséquence, l'association Maximum qui gère la déchetterie depuis 21 ans et qui emploie 7 CDI de 24 heures se verrait dans l'obligation de les licencier économiquement. Cela mettrait en péril l'association qui est responsable de la collecte des encombrants sur la Communauté de communes du Haut Limousin en Marche, mais également de nombreuses ressourceries dans le nord du département de la Haute-Vienne.

Le Conseil municipal émet à l'unanimité un avis défavorable au projet du SYDED.

DIVERS.

Voirie

M. Jean-Marie VAN DEN BROECK, fait part au conseil municipal de la demande d'un administré sollicitant la commune, sur la possibilité d'installer un « miroir » face à la sortie du chemin de Roche dans le bourg pour une meilleure visibilité sur la RD4 concernant les véhicules provenant de Saint-Martial. M. Pierre BACHELLERIE et M. Christophe JULIEN répondent que s'il devait y avoir un miroir, celui-ci se situerait pour une meilleure optique sur la signalisation routière située au carrefour de la RD4 et de la RD26 et que cette signalétique concerne Saint-Barbant, commune déléguée de VAL D'OIRE ET GARTEMPE. Cette demande devra être faite auprès de cette dernière.

La séance est levée à 22 heures et 12 minutes.

Le Secrétaire de séance,
Christophe JULIEN

Le Maire,
Pierre BACHELLERIE